



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU S.I.V.E.R.T.**

**de l'Anjou**

**Comité syndical du 16 Février 2024**

## COMITE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE des DECHETS de L'ANJOU

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 16 février 2024, s'est tenu au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 02 février 2024. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

### *Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :*

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

### *Etaient excusés :*

- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Michel POMMOT	
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération
Donnant pouvoir à Monsieur Didier GUILLAUME	« Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération
Donnant pouvoir à Madame Sylvie BEILLARD	« Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc Davy	« Saumur Val de Loire »

### *Assistaient sans voix délibérative :*

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et M. LANDREAU, GERALT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Ce comité syndical adopte les délibérations suivantes :

- Délibération n° 24.01: Installation des représentants de la CCTOVAL ;*
- Délibération n° 24.02 : Modifications statutaires du SIVERT de l'Anjou;*
- Délibération n° 24.03 : Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2023;*
- Délibération n° 24 .04 : Délibération portant approbation du choix de mode de gestion et autorisation donnée au coordinateur du Groupement d'Autorités concédantes , le SIVERT, de lancer la procédure de Concession de Service Public de l'Unité de Valorisation Energétique SALAMANDRE.*
- Délibération n° 24.05 : Approbation du Compte de Gestion 2023 ;*
- Délibération n° 24.06 : Approbation du Compte administratif 2023*
- Délibération n° 24.07 : Budget Primitif 2024 ;*
- Délibération n° 24.08: Consultation pour réaliser une étude de sol sur les terrains intégrés au futur DCE du renouvellement de la DSP*
- Délibération n° 24.09 : Consultation pour réaliser une étude Faune-Flore quatre saisons;*
- Délibération n° 24.10 : Consultation pour réaliser une visite virtuelle de l'UVE SALAMANDRE ;*
- Délibération n° 24.11 : DSP UVE SALAMANDRE – Rapport d'activités de la SAVED 2022 dans le cadre de la délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation de l'UVE SALAMANDRE ;*
- Délibération n° 24.12 : Adhésion à l'Association AMORCE ;*
- Délibération n° 24.13 : Adhésion à l'association « Visitez nos entreprises » ;*
- Délibération n° 24.14 : Adhésion à la FNCCR ;*
- Délibération n° 24.15 : Protection sociale complémentaire – Conventions pour la couverture du risque Prévoyance des agents - ;*
- Délibération n° 24.16 : Information et Questions Diverses ;*

*Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,*

*Convocation adressée le 02/02/2024*

*Compte rendu affiché le 20/02/2024*

*P.J. en annexe le recueil des délibérations adoptées le 16 février 2024*

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 16 février 2024**

**- Comité Syndical - Délibération n° 24.01**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 16 février 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 02 février 2024. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Etaient excusés :***

- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Michel POMMOT	
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Didier GUILLAUME	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Madame Sylvie BEILLARD	
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc Davy	

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Votes POUR : 22  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00334-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

## ***Installation des représentants de la CCTOVAL***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération en date du 19 décembre 2023 de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire désignant ses représentants au SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

L'évolution des statuts du SIVERT liée à l'adhésion au SIVERT de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire en lieu et place du SMIPE Val Touraine, Monsieur DAVY, Président procède à l'installation du nouveau conseil syndical et à l'appel des délégués désignés par les Conseils des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales en application du Code général des collectivités territoriales et des statuts du S.I.V.E.R.T. de l'Anjou :

### **- Pour le Syndicat 3 R d'ANJOU,**

<b>Membres TITULAIRES</b>	<b>Membres SUPPLEANTS</b>
David LAGLEYZE Jean-Luc DAVY Michel POMMOT Christine RICHARD Marc BAINVEL Yves BERLAND David GEORGET	Cédric LESAGE François EDIN Véronique RENAUDON Martine RICHOUX Pierre BROSELIER Philippe CARDOT Marie-Jeanne FRANCOIS

- Pour la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Xavier DUPONT Patrick PLANTIER Sébastien BERGER	Nicolas VEAUUVY Wolfgang HUENGES Frédéric CLEMENT

- Pour la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté,

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Marcel DAVAL Daniel BROSSIER Bruno CHAUVIN	Christophe GUINEHEUX Hervé GAUDIN Jacques GODDE

- Pour la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire,

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Christian RUAULT Yves BOUCHER Sylvie BEILLARD Judith GRIMA Anatole MICHEAUD Didier GUILLAUME	Jacqueline TARDIVEL Pierre-Yves LAIRE Sylvain LEFEBVRE Loïc BIDAULT Gérard POLICE Dominique GACHET

- Pour la communauté de communes de BAUGEOIS VALLEE

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Dean BLOUIN Adrien DENIS Yves JEULAND	Éric PORCHER Jean-Marie GEORGET Vincent OUVRARD

**Le comité syndical est ainsi déclaré installé**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou*  
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00334-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 16 février 2024  
- Comité Syndical - Délibération n° 24.02**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 16 février 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 02 février 2024. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Etaient excusés :***

- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Michel POMMOT	
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Didier GUILLAUME	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Madame Sylvie BEILLARD	
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc Davy	

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Votes POUR : 22  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00335-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

## ***Modifications statutaires du SIVERT de l'ANJOU***

### ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 5214-1-1, L. 5214-21, L. 5211-41 et L. 5211-20 ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 prononçant la dissolution du SMIPE val Touraine Anjou,

Vu la délibération en date du 19 décembre 2023 de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire désignant ses représentants au SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu les projets de statuts du Syndicat, ci-annexé,

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

1. Depuis la création du SIVERT, les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, essentiellement pour des raisons de réorganisations territoriales, encore dernièrement par délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et arrêté préfectoral n°2021-173 du 23 décembre 2021.

Le SMIPE Val Touraine Anjou était membre fondateur du SIVERT. Toutefois, La Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire et la commune de Chouzé-sur-Loire se sont retirées du SMIPE Val Touraine Anjou au 31 décembre 2023. A la suite de ces retraits, le SMIPE Val Touraine Anjou ne comptait plus qu'un seul membre, la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, entraînant la dissolution de plein droit du SMIPE Val Touraine.

Le Préfet d'Indre-et-Loire a prononcé la dissolution du SMIPE Val Touraine au 31 décembre 2023 par un arrêté du 29 décembre 2023.

En conséquence, la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire est substituée de plein droit au SMIPE Val Touraine Anjou pour la totalité des compétences qu'il exerce. Elle devient donc adhérente du SIVERT en lieu et place du SMIPE Val Touraine.

Une modification des statuts du SIVERT est ainsi nécessaire, en particulier son article 1 relatif à sa dénomination et sa composition.

2. Par ailleurs, il apparaît souhaitable de modifier, au sein des statuts, la dénomination du SIVERT, au regard de l'évolution géographique de ses dernières années, ainsi que de corriger l'adresse de son siège social.

Il est proposé que cette dénomination soit désormais : « Syndicat mixte intercommunal de valorisation et recyclage thermique des déchets de l'Anjou »,

L'adresse du siège sociale apparaît désormais dans les statuts comme : UVE Salamandre, 996 route de la Salamandre, LASSE, 49 490 NOYANT-VILLAGES.

La dénomination de la SPL dont le SIVERT est membre, et du centre de tri qu'elle exploite, mérite également d'être actualisée (Anjoutrivalor).

3. Enfin, le Comité syndical a mis en place un système de péréquation, entre ses collectivités membres, des coûts de transfert et de transport des déchets vers l'UVE. Il convient désormais d'y inclure le Centre de tri Anjoutrivalor, en plus de l'UVE. La modification proposée apparaît à l'article 11 des statuts.

En conclusion, une modification des statuts du SIVERT apparaît nécessaire, en particulier les articles suivants :

- Article 1 « dénomination et composition » ;
- Article 4.2 « objet » ;
- Article 5 « siège » ;
- Article 11 « Péréquation des coûts de transfert et de transport ».

L'ensemble de ces modifications sont annexées à la présente délibération.

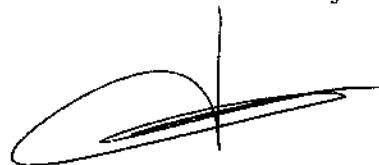
En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

**Article premier : d'Approuver les modifications apportées aux statuts du Sivert et d'adopter ainsi les nouveaux statuts annexés à la présente délibération (Annexe 1);**

**Article second : D'autoriser Monsieur le Président à notifier la présente délibération aux président(c)s des collectivités membres du Syndicat pour que leurs assemblées délibérantes se prononcent sur les statuts ainsi modifiés**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou*  
*U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accuse de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00335-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE  
RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 16 février 2024**

**- Comité Syndical - Délibération n° 24.03**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 16 février 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 02 février 2024. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Etaient excusés :***

- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Michel POMMOT	
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Didier GUILLAUME	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Madame Sylvie BEILLARD	
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc Davy	

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Votes POUR : 22  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00336-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

## ***Approbation du Compte-rendu de la Séance du 15 décembre 2023***

### ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu les délibérations n° 23.47 au 23.59 en date du 15 décembre 2023 ;

Vu les statuts,

### **Considérant,**

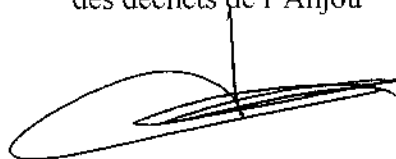
Le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2023 concernant l'ensemble des délibérations.

**Le comité syndical décide à l'unanimité :**

**Article Unique : D'adopter Le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2023 concernant l'ensemble des délibérations 23.47 à 23.59. (Annexe 2)**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou*  
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

Accuse de réception en préfecture  
N°492549025/20240216 DE 04\_00336-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 16 février 2024  
- Comité Syndical - Délibération n° 24.04**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 16 février 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 02 février 2024. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Etaient excusés :***

- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Michel POMMOT	
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Didier GUILLAUME	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Madame Sylvie BEILLARD	
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc Davy	

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Votes POUR : 22  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00337-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

***Délibérations portant approbation du choix de mode de gestion et autorisation donnée au coordinateur du Groupement d'Autorités concédantes, le SIVERT, de lancer la procédure de Concession de Service Public de l'Unité de Valorisation Energétique SALAMANDRE***

***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n°24.02 du 16 Février 2024 ;

Vu le code de la Commande publique ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en date du 19 janvier 2024 ;

Vu la délibération n°23.49 du 15 décembre 2023, portant approbation de la Convention portant création d'un groupement d'Autorités Concédantes – G.A.C.

Vu le rapport de présentation sur le mode de gestion de l'UVE ;

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical

**Considérant,**

Monsieur le Président propose et rapporte,

Monsieur le Président DAVY, rappelle qu'il a été transmis, avec la convocation, un rapport de présentation qui détaille le projet et ses enjeux ainsi que les différents modes de gestion envisageables pour l'UVE Salamandre et les caractéristiques principales du contrat. (cf annexe 3)

Le Président indique que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a été saisie le 19 janvier 2024, pour avis, sur le principe de la conclusion d'une concession, portant délégation de service public, pour la conception et la réalisation d'une seconde ligne de four de l'UVE Salamandre, la réalisation de travaux dits de « revamping » des installations existantes (1ère ligne de four) et l'exploitation de l'UVE dans son ensemble pour le traitement des déchets ménagers résiduels et assimilés des collectivités porteuses du projet et Membres du groupement d'autorités concédantes.

Dans sa séance du 19 janvier 2024, la CCSPL a émis un avis favorable sur le choix de la Délégation de service public comme mode de gestion de l'UVE Salamandre.

Cet avis est mis à disposition des élus avant le vote de la présente délibération (cf compte-rendu annexé 4).

Aussi, Vu le rapport de présentation sur le mode de gestion de l'UVE ;

Considérant l'intérêt, pour le service public de gestion des déchets ménagers dont le SIVERT a la responsabilité, tel qu'il ressort des études réalisées et du rapport de présentation, du projet de réalisation d'une seconde ligne de four de l'UVE Salamandre et des travaux dits de « revamping » des installations existantes (1ere ligne de four) et l'exploitation de l'UVE dans son ensemble pour le traitement des déchets ménagers résiduels et assimilés des collectivités porteuses du projet et Membres du groupement d'autorités concédantes;

Considérant que les études qui ont été réalisées, matérialisées par un rapport de présentation sur les modes de gestion de l'UVE, ont notamment pour objectif de comparer les différents modes de gestion au regard des enjeux qui sont les nôtres ;

Considérant que cette étude comparative conduit à favoriser la gestion déléguée sous forme de délégation de service public au regard des enjeux techniques et financiers du service ;

Considérant que la gestion déléguée sous forme de concession de service et plus précisément de délégation de service public, permet de confier à un tiers l'exploitation et la gestion du service public en lui transférant le risque d'exploitation ;

Considérant que le recours à la délégation de service public permet de faire supporter le risque d'exploitation sur le délégataire (aléas techniques, économiques et financiers) tout en permettant au SIVERT de bénéficier des compétences et des moyens techniques d'un partenaire privé ; ce qui est adapté pour la gestion de services complexes en particulier pour une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) ;

**Considérant les éléments susvisés, le comité syndical décide à l'unanimité :**

**Article Premier : D'approuver le principe de mode de gestion de l'UVE Salamandre dans le cadre d'une délégation de service public pour la conception, « le revamping » de l'unité existante, la construction d'une seconde ligne de four et l'exploitation de l'UVE Salamandre dans son ensemble, selon les caractéristiques ci-avant rappelées ;**

**Article Second : D'autoriser le coordonnateur du Groupement d'Autorités Concédantes, soit le SIVERT, à mettre en œuvre l'ensemble de la procédure de délégation de service public telle que prévue par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales, et selon la méthode définie dans la convention de Groupement d'Autorités Concédantes. Et d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des dispositions nécessaires pour ce faire.**

En annexes de la présente délibération :

- le rapport sur le mode de gestion annexe 3 ;
- l'avis de la CCSPL annexe 4

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou*  
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

N° de l'acte de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00337-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 16 février 2024  
- Comité Syndical - Délibération n° 24.05**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 16 février 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 02 février 2024. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Etaient excusés :***

- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Michel POMMOT	
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Didier GUILLAUME	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Madame Sylvie BEILLARD	
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc Davy	

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Votes POUR : 22  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00338-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

## ***Approbation du Compte de Gestion 2023***

### ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.02 du 16 février 2024 portant sur les modifications statutaires du SIVERT ;

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

Le payeur départemental ayant repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés de l'exercice 2023 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du Compte Administratif de l'ordonnateur et du Compte de Gestion du payeur départemental,

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023,
- l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- la comptabilité des valeurs inactives,

**En conclusion, le Comité syndical décide à l'unanimité :**

**Article unique : D'approuver le Compte de Gestion 2023 dressé par le payeur départemental qui n'appelle pas d'observation ou de réserve et d'autoriser Monsieur le Président à le viser et le signer. (Annexe 5)**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou*  
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

NOUVEAU  
049234902257-20240218-DE\*24\_00338-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 16 février 2024**

**- Comité Syndical - Délibération n° 24.06**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 16 février 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 02 février 2024. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Etaient excusés :***

- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Michel POMMOT	
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Didier GUILLAUME	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Madame Sylvie BEILLARD	
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc Davy	

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16 (le Président Jean-Luc DAVY, étant sorti lors de cette délibération)

Nombre de suffrages exprimés : 20

Votes POUR : 20

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00339-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

# Approbation du Compte Administratif 2023

## Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.02 du 16 février 2024 portant sur les modifications statutaires du SIVERT ;

Vu la délibération n° 23.04 du 10 février 2023 actant le Budget Primitif 2023

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

**Considérant**, Monsieur Dean BLOUIN propose et rapporte,

Le Budget Primitif 2023 voté le 10 février 2023 qui constituait les crédits ouverts permettant l'exécution des dépenses et des recettes 2023.

Le Compte Administratif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023. Le comptable tient la comptabilité de l'ordonnateur suivant le principe de la partie double et établit le Compte de Gestion. Ce document équilibré est l'équivalent du Compte Administratif et les résultats comptables du Compte Administratif et du Compte de Gestion doivent être identiques. Le rapport de présentation du Compte Administratif 2023 présente en première partie les réalisations du budget 2023 et les variations par comparaison aux exercices.

## 1. NIVEAU GÉNÉRAL DE RÉALISATION DE L'EXERCICE

Dépenses réelles	9 885 965,48 €	Recettes réelles	10 697 845,61 €
Dépenses d'ordre	52 538,81 €	Recettes d'ordre	52 538,81 €
Dépenses totales	9 938 504,29 €	Recettes totales	10 750 384,42 €
<b>Crédits ouverts</b>	<b>12 730 282,75 €</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>12 730 282,75 €</b>

En 2023, le taux d'exécution des crédits totalisés des sections de fonctionnement et d'investissement est de 77,66 % en dépenses réelles et 84,03 % en recettes réelles.

## 2. FONCTIONNEMENT

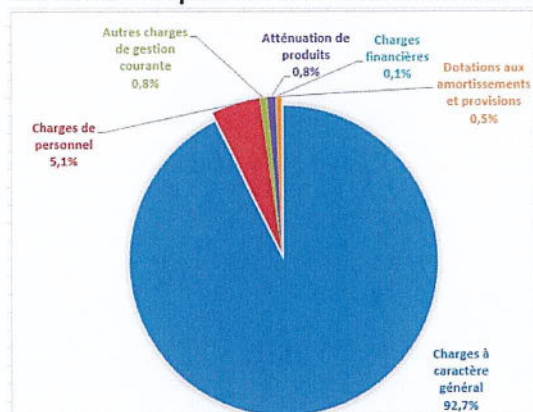
Dépenses réelles	9 664 272,82 €	Recettes réelles	10 605 450,68 €
Dépenses d'ordre	52 538,81 €	Recettes d'ordre	0 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>9 716 811,63 €</b>	<b>Recettes totales</b>	<b>10 605 450,68 €</b>
Crédits ouverts	11 005 827,82 €	Crédits ouverts	11 005 827,82 €
<b>% d'exécution dépenses réelles</b>	<b>88,29 %</b>	<b>% d'exécution recettes réelles</b>	<b>96,36 %</b>

Le résultat d'exécution global de la section de fonctionnement est de 888 639,05 € en 2023 excédent n-1 inclus.

La section de fonctionnement, hors résultat de l'année 2022, est bénéficiaire de 400 541,3 €

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20240316-DE\_24\_00339-DE  
Date de transmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

## CA 2023 - Dépenses de Fonctionnement



### Chapitre 011 Charges à caractère général

N° articles	Libellé	Prévu 2023	Réalisé 2023
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>9 626 500,00 €</b>	<b>9 004 879,51 €</b>
60421	Achats prestations de services (DSP)	5 221 500,00 €	4 950 164,51 €
60422	Achats prestations de services (SPL Centre de tri)	0,00 €	-1 218 058,01 €
60612	Énergie - Électricité	600,00 €	250,56 €
60622	Carburants	1 500,00 €	1 207,95 €
60623	Alimentation	500,00 €	335,91 €
60631	Fournitures d'entretien	800,00 €	668,40 €
60632	Fournitures de petit équipement	500,00 €	433,85 €
60636	Vêtements de travail	750,00 €	480,63 €
6064	Fournitures administratives	1 750,00 €	1 817,79 €
611	Contrats de prestations de services (Transports)	440 000,00 €	411 319,19 €
6112	Contrats de prestations de services (Centre de tri)	3 325 000,00 €	4 523 608,79 €
6132	Locations immobilières	100,00 €	2 458,84 €
6135	Locations mobilières	7 200,00 €	6 571,10 €
61521	Terrains	1 200,00 €	1 111,20 €
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	500,00 €	0,00 €
61551	Matériel roulant	1 500,00 €	1 455,21 €
61558	Autres biens mobiliers	100,00 €	0,00 €
6156	Maintenance	9 000,00 €	11 654,30 €
6161	Assurance multirisques	2 500,00 €	2 767,00 €
617	Etudes et recherches	365 000,00 €	6 000,00 €
6182	Documentation générale et technique	2 200,00 €	1 522,04 €
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00 €	608,00 €
6185	Frais de colloques et séminaires	1 500,00 €	2 398,70 €
6226	Honoraires	10 000,00 €	124 999,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00 €	0,00 €
6228	Divers	60 000,00 €	28 937,35 €
6231	Annonces et insertions	20 000,00 €	7 270,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00 €	0,00 €
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00 €	522,00 €
6237	Publications	120 000,00 €	109 821,77 €
6238	Divers	500,00 €	167,92 €
6241	Transports de biens	100,00 €	0,00 €
6251	Voyages et déplacements	5 000,00 €	5 438,21 €
6257	Réceptions	8 000,00 €	8 093,90 €
6261	Frais d'affranchissement	2 200,00 €	1 528,75 €
6262	Frais de télécommunications	5 500,00 €	4 091,65 €
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00 €	628,48 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 200,00 €	4 102,52 €
63512	Taxes foncières	150,00 €	145,00 €
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	150,00 €	357,00 €

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00339-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

## CA 2023 - Dépenses de Fonctionnement

Concernant les charges à caractère général, elles s'élèvent à 9 004 879,51 € dont 4 950 164,51 € de coût de traitement U.V.E soit 54,97 % des dépenses totales et 3 305 550,78 € de coût de traitement Centre de tri soit 36,71 % des dépenses totales.

### Article 60421 – Coût de traitement (DSP)

	2021	2022	2023
Coût de traitement / T	67.75 € HT	65.96 € HT	70.17 € HT
Variation / N-1	2.70 %	-2.64 %	6.38 %
Réalisations	4 417 901,41 €	4 801 011,84 €	4 950 164,51 €
Variation / N-1	+ 14,81 %	+ 8,67 %	+ 3,11 %

La variation entre 2022 et 2023 s'explique par l'augmentation du prix de traitement et par l'augmentation de la TGAP de 11 à 12 € entre 2022 et 2023 malgré des tonnages qui passent de 59 517,41 tonnes en 2022 à 56 683,19 tonnes.

Cet article prend en compte certaines redevances ou participations liées à la DSP.

### Article 6112 (ex 60422) – Coût de traitement du Centre de Tri (SPL)

	2021	2022	2023
Réalisations	- €	1 218 058,01 €	3 305 550,78 €

Cet article fait apparaître le traitement des déchets recyclables du Centre de tri Biopole, à compter de la réception en juillet 2022 pour l'année 2022 et une année complète pour 2023.

A noter, les 3 305 550,78 € réellement exécutés sont la contraction de la ligne 6112 pour 4 523 608,79 € - 1 218 058,01 € de la ligne 60422. Cet article utilisé pour les rattachements de charges ayant été rejeté lors de la liquidation 2023 par la Paierie au profit du 6112.

### Article 611 – Contrats de prestations de services

	2021	2022	2023
Réalisations	341 606,53 €	389 411,52 €	411 319,19 €

Il s'agit du marché transport entre les centres de transfert et l'UVE pour Saumur Val de Loire et 3RD'Anjou. Ainsi que du marché de transport pour les refus de tri en provenance du Centre de tri Biopole vers le site de l'UVE de Lasse.

### Article 6226 – Honoraires

	2021	2022	2023
Réalisations	10 807,50 €	46 288,30 €	124 999,00 €

Les honoraires sont composées pour 2023 des prestations réalisées par la SCP SENSEI AVOCATS, des AMO technique, juridique et financière ainsi que l'étude sur le cout de transport des centres de transfert pour optimiser la péréquation.

### Article 6228 – Rémunérations d'intermédiaires (analyses)

	2021	2022	2023
Réalisations	26 548,86 €	14 902,44 €	28 937,35 €

Analyses des cônes OWEN, des lichens ainsi que du lait.

## CA 2023 - Dépenses de Fonctionnement

### Article 6237 – Publications

	2021	2022	2023
Réalisations	68 005,13 €	93 972,58 €	109 821,77 €

Le journal Salamandre avec 2 numéros par an.

### Chapitre 012 Charges de Personnel

N° articles	Libellé	Prévu 2023	Réalisé 2023
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>528 818,00 €</b>	<b>494 018,27</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00 €	229,92 €
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	4 200,00 €	4 416,33 €
64111	Rémunération principale	364 600,00 €	339 368,40 €
64131	Rémunérations	8 000,00 €	7 491,32 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	38 000,00 €	38 004,96 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	74 500,00 €	73 470,44 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	500,00 €	307,93 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	23 000,00 €	15 967,63 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	950,00 €	924,54 €
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	1 768,00 €	1 768,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00 €	0,00 €
6488	Autres charges	12 500,00 €	12 068,80 €

Réalisation à hauteur de 93,42 % du prévisionnel.

### Article 64111 – Rémunération principale

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	272 218,59 €	276 076,06 €	339 368,40 €

L'augmentation en 2023 s'explique par le fait que c'est la première année complète de la technicienne territoriale au sein des équipes SIVERT (arrivée à compter d'octobre 2022).

Cela s'explique également par le déroulement de carrières et l'évolution du régime indemnitaire.

### Article 64131 – Rémunération principale

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	14688,77 €	29985,94 €	7 491,32 €

Pour 2023, correspond à l'arrivée d'un chargé de communication à compter d'octobre 2023 au sein du SIVERT.

## CA 2023 - Dépenses de Fonctionnement

### Chapitre 014 – Atténuations de produits

N° articles	Libellé	Prévu 2023	Réalisé 2023
014	Atténuation de produits	160 000,00 €	82 382,39 €
70619	Péréquation	160 000,00 €	82 382,39 €

La péréquation des coûts de transfert et de transport que l'on retrouve pour le même montant en recettes de fonctionnement.

### Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

N° articles	Libellé	Prévu 2023	Réalisé 2023
65	Autres charges de gestion courante	78 850,00 €	76 138,90 €
6531	Indemnités	51 500,00 €	48 868,14 €
6532	Frais de mission	7 000,00 €	8 698,13 €
6533	Cotisations de retraite	5 500,00 €	4 792,87 €
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	500,00 €	454,80 €
657358	Autres groupements	1 500,00 €	1 728,68 €
65738	Autres organismes publics	250,00 €	0,00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	12 500,00 €	11 595,00 €
65888	Autres	100,00 €	1,28 €

Il s'agit principalement des indemnités des élus et des frais de mission (frais de déplacements et séminaires).

### Chapitre 66 – Charges financières

N° articles	Libellé	Prévu 2023	Réalisé 2023
66	Charges financières	12 160,00 €	6 853,75 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 400,00 €	6 400,00 €
661121	Montant des ICNE de l'exercice	100,00 €	0,00 €
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	100,00 €	0,00 €
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	460,00 €	453,75 €
6688	Autres	100,00 €	0,00 €

Il s'agit des frais et intérêts du crédit relais de 2 000 000 € contracté pour l'achat de l'hydrocondenseur ainsi que des intérêts ou frais de la ligne de trésorerie ouverte.

### Dotations aux amortissements

N° articles	Libellé	Prévu 2023	Réalisé 2023
	Dotations aux amortissements et provisions	52 538,81 €	52 538,81 €
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	52 538,81 €	52 538,81 €

Dans le détail :

Dotations / subventions SPL : 35 386,21 €

Dotations / subventions composteurs : 10 674,00 €

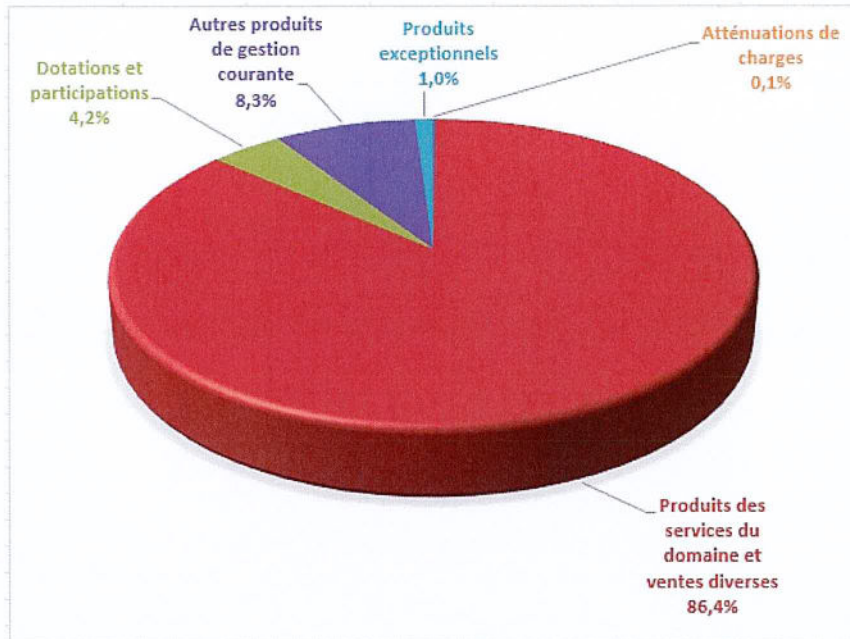
Dotations / autres matériels (Station météo) : 3 031,94 €

Dotations / matériel informatique : 3 126,42 €

Dotations / mobilier : 240,00 €

Dotations / autres immobilisations corporelles (store local pesée) : 80,24 €

## CA 2023 - Recettes de Fonctionnement



N° articles	Libellé	Prévu 2023	Réalisé 2023
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>10 767,00 €</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000,00 €	10 767,00 €
<b>70</b>	<b>Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>9 053 500,00 €</b>	<b>8 568 435,68 €</b>
70323	Redevance d'occupation du domaine public	1 500,00 €	1 500,00 €
706131	remboursement du coût de traitement	5 127 000,00 €	4 769 645,38 €
706132	remboursement du coût de transport	440 000,00 €	409 357,19 €
706133	péréquation	160 000,00 €	82 382,39 €
706134	Remboursement du centre de tri	3 325 000,00 €	3 305 550,72 €
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>413 819,94 €</b>	<b>413 887,04 €</b>
74751	GFP de rattachement	413 819,94 €	413 887,04 €
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>740 560,00 €</b>	<b>824 413,08 €</b>
752	Revenus des immeubles	25 710,00 €	28 057,35 €
757	Redevances versées par les fermiers (fermage)	350,00 €	400,09 €
7588	Produits divers de gestion courante	714 500,00 €	795 955,64 €
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>99 850,00 €</b>	<b>99 850,00 €</b>
773	Mandats annulés	99 850,00 €	99 850,00 €
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €
	<b>Total gestion des services</b>	<b>10 317 729,94 €</b>	<b>9 917 352,80 €</b>

Le chapitre 70 regroupe l'ensemble des prestations de traitement et de transport facturées aux collectivités membres ainsi que la péréquation des coûts de transfert et de transport.

Le chapitre 74 représente la participation par habitant des collectivités membres.

Le chapitre 75 regroupe les redevances versées par le délégataire à savoir pour 2023 :

- 27 757,35 € au titre de la redevance pour occupation du domaine public,
- 514 020,18 € au titre de la redevance pour frais de gestion et de contrôle,
- 35 329,62 € au titre de l'AMESA,
- 146 956,46 € au titre de l'intéressement Autres recettes (ferreux, non ferreux, machefer et tonnes tiers)

### 3. INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	221 692,66 €	Recettes réelles	92 394,93 €
Dépenses d'ordre	0 €	Recettes d'ordre	52 538,81 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>221 692,66 €</b>	<b>Recettes totales</b>	<b>144 933,74 €</b>
Crédits ouverts	1 724 454,93 €	Crédits ouverts	1 724 454,93 €
<b>% d'exécution dépenses réelles</b>	<b>12,86 %</b>	<b>% d'exécution recettes réelles</b>	<b>8.40 %</b>

Le résultat d'exécution global de la section d'investissement est de – 76 758,92 € en 2023.

#### CA 2023 - Dépenses d'Investissement

Articles	Libellé	Prévu 2023	Réalisé 2023
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>1 400 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
1641	Emprunts en euros	1 400 000,00 €	0,00 €
<b>20</b>	<b>immobilisations incorporelles</b>	<b>49 170,00 €</b>	<b>36 720,00 €</b>
2041511	Subventions d'équipement aux groupements de coll.	37 170,00 €	36 720,00 €
2041581	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et étu	12 000,00 €	0,00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>175 924,24 €</b>	<b>100 611,99 €</b>
2111	Terrains nus	68 630,00 €	0,00 €
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	99 850,00 €	99 850,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 000,00 €	0,00 €
2182	Matériel de transport	0,00 €	0,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 500,00 €	155,00 €
2184	Mobilier	2 234,26 €	234,26 €
2185	Cheptel	710,00 €	372,73 €
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00 €	0,00 €
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
261	Titres de participation	15 000,00 €	0,00 €
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution reporté</b>	<b>84 360,67 €</b>	<b>84 360,67 €</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 724 454,93 €</b>	<b>221 692,66 €</b>

#### Article 2041511 – Subventions d'équipement aux groupements de collectivités

Il s'agit des subventions composteurs, en 2023 il a été versé 29 370 € de subventions soit 1958 composteurs subventionnés et 490 autres en Reste à Réaliser.

#### Article 2148 – Constructions sur sol d'autrui

Il s'agit d'une écriture de régularisation pour réintégration de frais d'études pour l'hydrocondenseur passés en fonctionnement, qui bascule en investissement sur l'imputation du bien.

## CA 2023 - Recettes d'Investissement

Articles	Libellé	Prévu 2023	Réalisé 2023
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers de réserves</b>	<b>92 394,93 €</b>	<b>92 394,93 €</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	92 394,93 €	92 394,93 €
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>1 400 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
13156	Autres groupements	1 400 000,00 €	0,00 €
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00 €	0,00 €
<b>26</b>	<b>Participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
261	Participations	0,00 €	0,00 €
<b>28</b>	<b>Amortissements des immobilisations</b>	<b>52 538,81 €</b>	<b>52 538,81 €</b>
28041511	Subventions d'équipements aux groupements de coll.	10 674,00 €	10 674,00 €
280422	Privé - Bâtiments et installations	35 386,21 €	35 386,21 €
28158	Amortissements autres matériels	3 031,94 €	3 031,94 €
28183	Amortissements matériel de bureau	3 126,42 €	3 126,42 €
28184	Amortissements mobilier	240,00 €	240,00 €
28188	Amortissement Autres immobilisations corporelles	80,24 €	80,24 €
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>179 521,19 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>040</b>	<b>Opération ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
261	Participations	0,00 €	0,00 €
	<b>Total recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>1 724 454,93 €</b>	<b>144 933,74 €</b>

### Chapitre 10 – Affectation d'une partie du résultat N-1 de la section de fonctionnement

#### Amortissement des immobilisations

Dans le détail :

Dotations / subventions SPL : 35 386,21 €

Dotations / subventions composteurs : 10 674,00 €

Dotations / autres matériels (Station météo) : 3 031,94 €

Dotations / matériel informatique : 3 126,42 €

Dotations / mobilier : 240,00 €

Dotations / autres immobilisations corporelles (store local pesée) : 80,24 €

**CA 2023 - VISION GLOBALE DES 3 DERNIERS COMPTES ADMINISTRATIFS  
ET DÉTERMINATION DU RÉSULTAT**

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses réelles	5 576 377,12 €	7 308 638,39 €	9 664 272,82 €
Dépenses d'ordre	14 802,21 €	56 403,86 €	52 538,81 €
Recettes réelles	5 579 859,50 €	7 255 542,40 €	10 605 450,68 €
Recettes d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-11 319,83 €</b>	<b>- 109 499,85 €</b>	<b>200 541,17 €</b>
Excédent N-1	1 194 111,63 €	889 992,66 €	688 097,88 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>1 182 791,80 €</b>	<b>780 492,81 €</b>	<b>888 639,05 €</b>
<b>Résultat global de fonctionnement (a)</b>	<b>1 182 791,80 €</b>	<b>780 492,81 €</b>	<b>888 639,05 €</b>
<b>Investissement</b>			
Dépenses	2 332 587,35 €	367 237,53 €	137 331,99 €
Recettes	2 296 389,77 €	349 203,00 €	144 933,74 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-36 197,58 €</b>	<b>-18 034,53 €</b>	<b>7 601,75 €</b>
Solde d'exécution de l'année N-1	-30 128,56 €	-66 326,14 €	-84 360,67 €
<b>Excédent de financement cumulé</b>	<b>-66 326,14 €</b>	<b>-84 360,67 €</b>	<b>-76 758,92 €</b>
Dépenses reportées	226 473,00 €	8 034,26 €	74 969,98 €
Recettes reportées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autofinancement nécessaire sur reports	226 473,00 €	8 034,26 €	74 969,98 €
<b>Résultat global d'investissement (b)</b>	<b>-292 799,14 €</b>	<b>-92 394,93 €</b>	<b>-151 728,90 €</b>
<b>Résultat Net Global (a) + (b)</b>	<b>889 992,66 €</b>	<b>688 097,88 €</b>	<b>736 910,15 €</b>

Résultats

Le résultat de l'exercice 2023 de la section de fonctionnement, hors résultat de l'année 2022, est bénéficiaire de 200 541,17 €.

Le résultat de l'exercice 2023 de la section d'investissement, hors déficit reporté de 2022, est bénéficiaire de 7 601,75 €

**4. AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le résultat global de fonctionnement d'un montant de 888 639,05 € est affecté selon la décision de l'assemblée délibérante :

- à la section d'investissement (compte 1068) pour 151 728,90 €,
- à l'excédent de fonctionnement reporté (compte R002) pour son solde, soit 736 910,15 €.

Ces affectations seront proposées au BP 2024.

En conclusion, le Comité syndical décide à l'unanimité (le président étant sorti de la séance) :

**Article Premier** : D'approuver le Compte Administratif 2023 (Annexe 6) présentant :

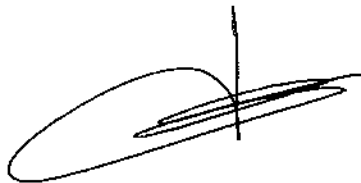
- Un déficit d'investissement cumulé de 76 758,92 € pour un total de dépenses d'investissement de 137 331,99 € (hors solde d'exécution reporté) et un total de recettes d'investissement de 144 933,74 €
- Un résultat de fonctionnement global de 888 639,05 € pour un total de dépenses de fonctionnement de 9 716 811,63 € et un total de recettes de fonctionnement 10 605 450,68 € (dont un excédent antérieur de 688 097,88 €).

**Article Second** : D'affecter l'excédent de fonctionnement de 888 639,05 € de la manière suivante :

- 151 728,90 € en section d'investissement
- 736 910,15 € en section de fonctionnement

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00339-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 16 février 2024**

**- Comité Syndical - Délibération n° 24.07**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 16 février 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 02 février 2024. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT .....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL .....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Etaient excusés :***

- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Michel POMMOT	
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Didier GUILLAUME	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Madame Sylvie BEILLARD	
- Monsieur Anatole MICHEAUD .....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc Davy	

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Votes POUR : 22  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00340-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

# Budget Primitif 2024

## Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.  
Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts,  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,  
Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;  
Vu la délibération n°24.02 du 16 février 2024 portant sur les modifications statutaires du SIVERT,  
Vu la délibération n°23.48 du 15 décembre 2023 prenant acte du débat d'orientation Budgétaire du SIVERT,  
Vu les statuts  
Vu l'avis du Comité Syndical ;

## Considérant,

Monsieur le Président présente et propose,

## Pour la section de fonctionnement

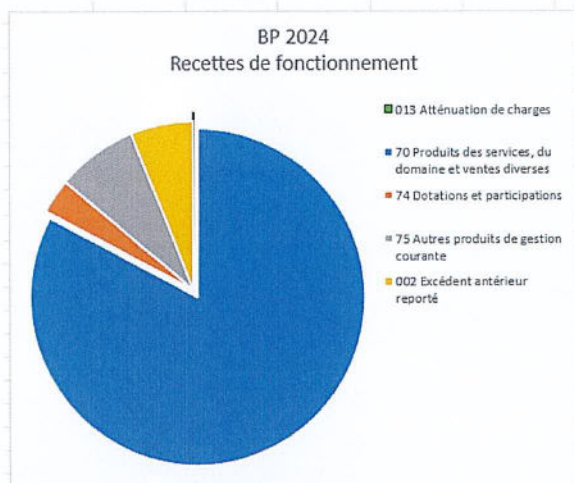
### 1- Les recettes de fonctionnement :

Les produits de fonctionnement 2024, hors opération d'ordre et reprise du résultat, s'établissent à 11 472 225,00 € soit une augmentation de + 11,90 % par rapport au BP 2023.

L'évolution des produits de fonctionnement est la suivante :

Recettes réelles de fonctionnement				
Chapitre	BP 2024	BP 2023	Evolution	
			Euros	%
013 Atténuation de charges	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0 %
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 100 000,00 €	9 053 500,00 €	1 046 500,00 €	11,56 %
74 Dotations et participations	407 300,00 €	413 819,94 €	- 6 519,94 €	-1,58 %
75 Autres produits de gestion courante	954 925,00 €	674 850,00 €	280 075,00 €	41,50 %
77 Produits exceptionnels	0,00 €	99 850,00 €	-99 850,00 €	-100%
<b>TOTAL</b>	<b>11 472 225,00 €</b>	<b>10 252 019,94 €</b>	<b>1 220 205,06 €</b>	<b>11,90 %</b>

## Ressources de fonctionnement :



Chapitre	BP 2024	BP 2023	Evolution
013 Atténuation de charges	10 000,00	10 000,00	0%
70 Produits des services, du domaine	10 100 000,00	9 053 500,00	12%
74 Dotations et participations	407 300,00	413 819,94	-2%
75 Autres produits de gestion courante	954 925,00	674 850,00	42%
77 Produits exceptionnels	-	99 850,00	
002 Excédent antérieur reporté	736 910,15	688 097,88	
<b>TOTAL sans excédent</b>	<b>11 472 225,00</b>	<b>10 252 019,94</b>	<b>12%</b>

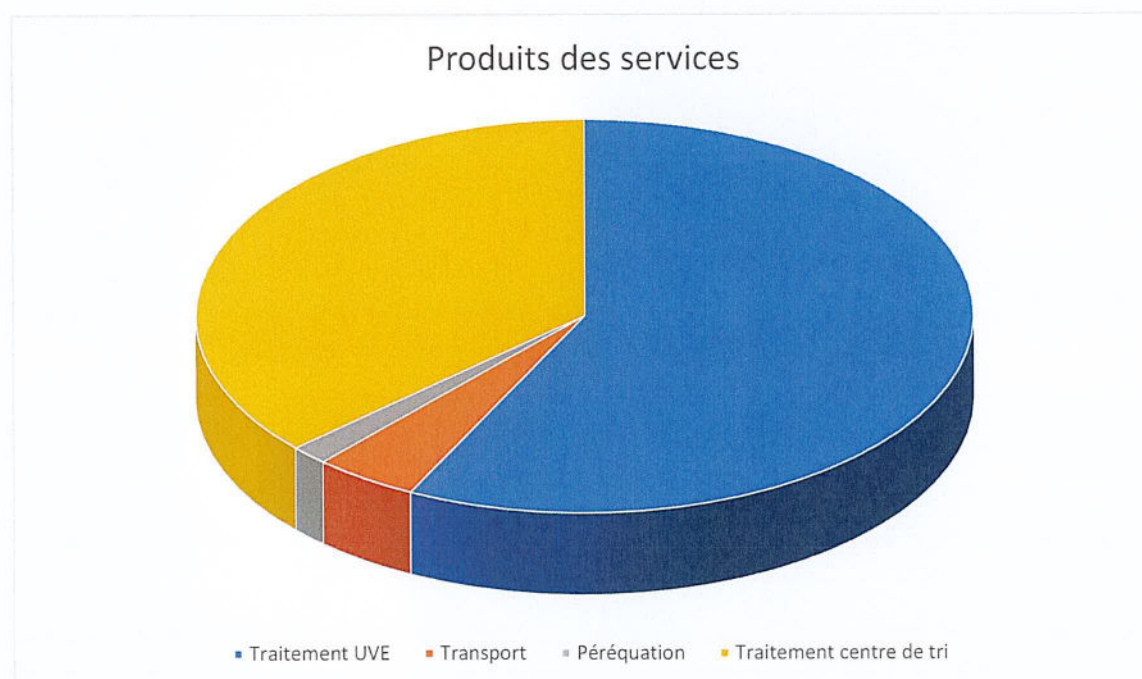
### ✓ 013 - Atténuation de charges.

Les atténuations de charges d'un montant 10 000 € sont stables. Elles correspondent aux remboursements pour maladie et maternité de l'ensemble du personnel. Mais aussi à la compensation du supplément familial de traitement.

### ✓ 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses.

Les produits de services représentent 10 100 000,00 € (88% des recettes de fonctionnement), ils regroupent le règlement par les collectivités membres du coût de traitement, du coût de transport, de la péréquation des coûts de transport et de transfert ainsi que du coût de traitement du centre de tri.

La hausse est principalement due aux prix du coût de traitement de l'UVE et du centre de tri qui sont à la hausse pour des tonnages égaux ou en légère augmentation par rapport à N-1.



✓ **74 - Dotations et participations.**

Les dotations et participations représentent 407 300,00 € soit une diminution de 6 587,04 €. Cette baisse est liée aux incidences financières des nouvelles adhésions qui ont eu lieu pour l'année 2022 et qui entraînaient deux années de participation par habitant (ABC ayant réglé sa deuxième quotité en 2023, la baisse est limitée au vu de la modification du territoire de la CC TOVAL dont les communes entrantes au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sont concernées par ce traitement).

✓ **75 - Autres produits de gestion courante.**

Ce chapitre, enregistre les revenus versés par le délégataire, la redevance pour occupation du domaine public actualisée, le reversement pour le système AMESA (exploitation en fonction des tonnages vide de four et investissement), la redevance annuelle pour frais de gestion et de contrôle dont le taux est passé à 7% en 2023 (délibération du 16 décembre 2022), et enfin l'intéressement ferreux - non ferreux et tonnes tiers.

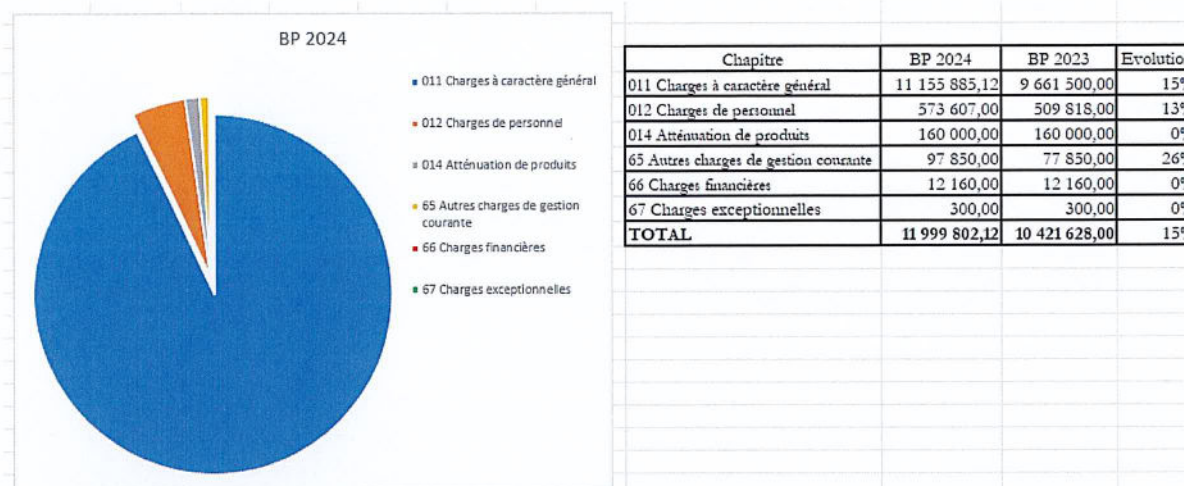
Ces derniers, bien qu'estimés avec prudence, devraient être en nette amélioration par rapport à N-1.

## 2- Les Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 11 999 802,12 €. Elles sont en augmentation de 1 578 174,12 € (+ 15,14 %) par rapport au BP 2023, notamment en raison des prix du coût de traitement de l'UVE et du centre de tri qui sont à la hausse pour des tonnages égaux ou supérieurs à N-1, des coûts d'études, d'honoraires et autres frais relatifs au renouvellement de la DSP à venir.

<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>				
Chapitre	BP 2024	BP 2023	Evolution	
			Euros	%
011 Charges à caractère général	11 155 885,12 €	9 661 500,00 €	1 494 385,12 €	15,47 %
012 Charges de personnel	573 607,00 €	509 818,00 €	63 789,00 €	12,51 %
014 Atténuation de produits	160 000,00 €	160 000,00 €	-	-
65 Autres charges de gestion courante	97 850,00 €	77 850,00 €	20 000,00 €	25,69 %
66 Charges financières	12 160,00 €	12 160,00 €	-	-
67 Charges exceptionnelles	300,00 €	300,00 €	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>11 999 802,12 €</b>	<b>10 421 628,00 €</b>	<b>1 578 174,12</b>	<b>15,14 %</b>

## Charges de fonctionnement :



### 011 - Charges à caractère général.

Ce chapitre d'un montant total de 11 155 885,12 € soit 92,97 % des dépenses réelles de fonctionnement, regroupe le coût de traitement de l'UVE, le coût de traitement du centre de tri et le coût de transport pour un montant de 10 287 790,12 € soit 92,22 % du chapitre.

Le restant cumule les dépenses courantes du syndicat à savoir pour les montants les plus importants :

- 100 000,00 € d'études et recherches (Etudes en vue de la fin de la DSP et préparation de la suivante)
- 400 000,00 € d'honoraires des différents AMO et mission de contrôle en vue de la fin de la DSP et préparation de la suivante
- 120 000,00 € pour le journal SALAMANDRE
- 37 500,00 € pour les analyses (cônes OWEN, lait, les lichens)
- 22 500,00 € pour la refonte du site du SIVERT
- 50 000,00 € d'aménagement de terrain (création d'un chemin)

Pour information, comme en recettes de fonctionnement la hausse de ce chapitre s'explique par les prix du coût de traitement de l'UVE et du centre de tri qui sont à la hausse pour des tonnages égaux ou en légère augmentation par rapport à N-1, par le volume d'études nécessaires pour la fin de la DSP et le lancement de son renouvellement ainsi que les assistances à maîtrise d'ouvrage relatives, et enfin par une augmentation générale des prix.

### ✓ 012 - Charges de personnel.

Les charges de personnel s'établissent à 573 607,00 € et représentent 4,78 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en augmentation de 12,51 % par rapport au BP 2023. Cette augmentation s'explique notamment par l'arrivée d'un agent contractuel au sein du SIVERT depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023. Cela fait progresser la rémunération brute simple et augmente mécaniquement différentes lignes notamment caisses de retraites, tickets restaurants, ...

Cela tient compte de l'évolution normale des grades et échelons des agents ainsi que du nouveau contrat groupe assurance statutaire avec le CDG au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

✓ **014 - Atténuations de produits.**

Les atténuations de produits d'un total de 160 000,00 € se composent de la péréquation des coûts de transfert et de transport, le montant tient compte de la nouvelle péréquation qui intègre également le centre de tri.

✓ **65 - Autres charges de gestion courante.**

Les autres charges de gestion courante atteignent 97 850,00 € (0,81 % du budget), elles sont en augmentation de 25,69 %.

Les frais de mission sont portés à hauteur de 20 000 € afin de couvrir les frais de séminaires prévus les 2,3 et 4 juillet 2024 ainsi que les visites d'entreprises courant mai-juin 2024.

Les cotisations d'adhésion aux associations sont également inscrites dans ce chapitre.

✓ **66 - Charges financières.**

Les charges financières qui correspondent au remboursement des intérêts de la dette sont de 12 160,00 €.

Il s'agit du crédit relais de 2 000 000,00 € contracté en 2021 pour l'achat de l'hydrocondenseur, mais aussi des intérêts en cas d'utilisation de la ligne de trésorerie.

Le règlement des certificats d'économies d'énergie de 1 400 000 € devrait intervenir en 2024, c'est donc le montant maximum qui est inscrit.

✓ **67- Charges exceptionnelles.**

Les charges exceptionnelles représentent 300 € afin de laisser les crédits ouverts en cas de besoin. Ce chapitre enregistre les dépenses d'annulations de titres sur exercices antérieurs, des amendes ou autres charges exceptionnelles.

Budget Primitif 2024			
Vue d'ensemble			
Fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2024	Chapitre	BP 2024
011 Charges à caractère général	11 155 885,12	013 Atténuation de charges	10 000,00
012 Charges de personnel	573 607,00	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 100 000,00
014 Atténuation de produits	160 000,00	74 Dotations et participations	407 300,00
65 Autres charges de gestion courante	97 850,00	75 Autres produits de gestion courante	954 925,00
66 Charges financières	12 160,00	77 Produits exceptionnels	-
67 Charges exceptionnelles	300,00	002 Excédent antérieur reporté	736 910,15
<b>TOTAL</b>	<b>11 999 802,12</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 209 135,15</b>
Capacité d'autofinancement brute			209 333,03

## Pour la section d'investissement

Les dépenses et recettes réelles d'investissement 2024, y compris les restes à réaliser de l'exercice 2023 (Dépenses reportées 74 969,98 €) s'équilibrent pour un montant total de 1 761 061,93 €.

Dépenses d'Investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP 2024	Chapitre	BP 2024
16 Emprunts et dettes assimilées	1 400 000,00 €	10 Dotations, fonds divers de réserves	151 728,90 €
20 Immobilisations incorporelles	33 535,98 €	13 Subventions d'investissement	1 400 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	82 434,03 €	16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
23 Immobilisations en cours	0,00 €	20 Immobilisations incorporelles	0,00 €
26 Participations et créances rattachées à des participations	153 333,00 €	23 Immobilisations en cours	0,00 €
27 Autres immobilisations financières	15 000,00 €	26 Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €
001 Solde d'exécution reporté	76 758,92 €	28 Amortissements des immobilisations	209 333,03 €
<b>Total dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>1 761 061,93 €</b>	<b>Total recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>1 761 061,93 €</b>

### 1 – les recettes d'investissement

#### ✓ 10 – Dotations, fonds divers de réserves

A la suite du vote du Compte administratif, il a été décidé l'affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 151 728,90 €, somme correspondant aux restes à réaliser 2023 et au déficit de la section d'investissement.

#### ✓ 13 – Subventions d'investissement

Au cours de l'exercice 2024, nous devrions recevoir une partie des certificats d'économies d'énergies correspondant au 4 hectares de serres implantées à côté de l'U.V.E, soit 1 400 000 €.

#### ✓ 28 – Amortissement des immobilisations

Répartitions de l'annuité 2024 de 209 333,33 € comme suit :

- Amortissement composteurs : 15 486,00 €
- Amortissement subventions à la SPL : 35 386,21 €
- Amortissement hydrocondenseur : 152 807,00 €
- Amortissement station météo : 3 031,94 €
- Amortissement matériel de bureau : 1 985,72 €
- Amortissement mobilier : 263,43 €
- Autres amortissements : 372,73 €

## 2 - les dépenses d'investissement

### ✓ 16 - Emprunts et dettes.

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 1 400 000,00 €, et correspond au remboursement d'une partie du crédit relais quand nous aurons perçu les certificats d'économie d'énergie au cours de l'exercice 2024.

### ✓ 20 – Immobilisations incorporelles

Ces dépenses s'élèvent à 33 535,98 € et correspondent aux subventions composteurs de 15,00 € pour 1 500 composteurs (22 500,00 €) ainsi qu'à 11 035,98 € de travaux en Reste à Réaliser

### ✓ 21 - Immobilisations corporelles :

Les 82 434,03 € d'inscription budgétaire se répartissent comme suit :

- 62 124,72 € à l'article 2111 pour l'acquisition de terrains attenants à ceux de l'U.V.E. en vue de l'extension de celle-ci (Reste à Réaliser)
- 20 309,31 € pour du matériel et outillages techniques, du matériel de bureau et informatique ainsi que du mobilier (dont 1 809,28 € en Reste à Réaliser)

### ✓ 26 – Participation et créances rattachées :

153 333,00 € sont prévus au BP 2024 à l'article 261 pour des titres de participation de la SPL ANJOU TRIVALOR

### ✓ 27 – Autres immobilisations financières

15 000,00 € sont inscrits au BP 2024 à l'article 2764 pour la participation au capital de la SCIC Station GNV

Aussi, le Comité syndical décide à l'unanimité de :

**Article Premier :** voter le budget par nature et présenté par fonction, en arrêtant à la somme de 13 970 197,08 € en dépenses et recettes le budget primitif 2024 conformément à la répartition prévue par le document budgétaire ci-joint. (Annexe 7)

La section de fonctionnement s'élève à 12 209 135,15 €, voté chapitre par chapitre, et la section d'investissement à 1 761 061,93 €, voté chapitre par chapitre, en dépenses comme en recettes.

**Article deuxième :** Donner délégation à Monsieur le Président afin de négocier et de signer un ou des contrat(s) d'assurance avec une ou des compagnie (s) garantissant, durant l'exercice de leur mandat, l'ensemble des représentants des collectivités, les personnels, ainsi que les biens éventuels du syndicat dans la limite des crédits inscrits et de la législation.

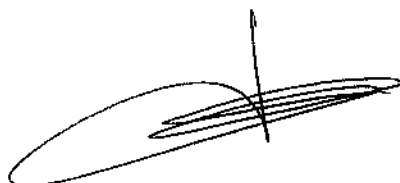
**Article troisième :** Donner délégation à Monsieur le Président pour effectuer les dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement du syndicat.

**Article quatrième :** Donner délégation à Monsieur le Président afin de dresser les titres de recettes auprès des collectivités concernées sur une base de 1,10 € H.T. par habitant.

**Article cinquième :** D'autoriser à Monsieur le Président à signer les conventions éventuelles à mettre en œuvre avec la préfecture, l'A.D.E.M.E., le Département, ou tout autre partenaire financier et/ou technique dans le cadre des compétences du syndicat. Et ce notamment au regard des dossiers de demande de subventions en cours et à venir.

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



# SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU

\*\*\*

## Séance du 16 février 2024 - Comité Syndical - Délibération n° 24.08

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 16 février 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 02 février 2024. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

### *Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :*

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

### *Etaient excusés :*

- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Michel POMMOT	
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Didier GUILLAUME	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Madame Sylvie BEILLARD	
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc Davy	

### *Assistaient sans voix délibérative :*

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Votes POUR : 22  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00341-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

## ***Consultation pour réaliser une étude de sol sur les terrains intégrés au futur DCE du renouvellement de la DSP***

### ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.02 du 16 février 2024 portant sur les modifications statutaires du SIVERT ;

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

La Délégation de Service Public confiant la construction et l'exploitation de l'UVE SALAMANDRE à la société SAVED-VEOLIA par délibération n°OO.30 du 21 décembre 2000 s'achèvera en mars 2026.

Comme évoqué depuis l'automne 2021, lors de notre séminaire visant à tracer la feuille de route du mandat, et à la suite des nombreuses sollicitations de certaines collectivités limitrophes cherchant à bénéficier des services de l'UVE, le SIVERT a engagé dès 2022 les études et démarches nécessaires au renouvellement de ce contrat de DSP pour le revamping, voire l'extension, et l'exploitation de l'UVE.

Le Comité syndical du SIVERT a délibéré afin de choisir l'ensemble de ses AMO en juillet 2023, et ce jour à lancer la procédure de concession du service public dans le cadre du Groupement d'Autorités Concédantes.

Le SIVERT est entré dans une phase de concertation de la population, des associations, et des collectivités. En parallèle, dans un souci d'équité mais aussi afin de permettre au SIVERT de préparer la passation du marché, il a été décidé en décembre dernier de lancer un « sourcing » auprès des entreprises. Enfin, afin de permettre l'extension du site, le SIVERT a décidé l'acquisition de parcelles limitrophes.

Les travaux d'ampleur de revamping et d'extension nécessitent d'apporter aux candidats une connaissance précise, non seulement des installations en place, mais aussi de son environnement immédiat et des parcelles concernées, afin de pouvoir y insérer leurs équipements et faire des propositions optimisées.

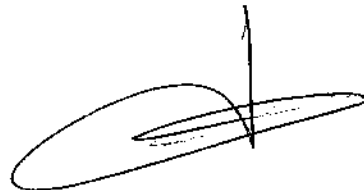
Afin de faciliter la prise de connaissance du site, d'optimiser la période de procédure et de travaux, le SIVERT souhaite réaliser une étude de sol sur les terrains intégrés au futur DCE du renouvellement de la DSP. Les résultats seront fournis aux entreprises candidates lors de la procédure de Consultation.

**En conclusion, le Comité syndical décide à l'unanimité :**

**Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des procédures nécessaires pour lancer un marché à procédure adaptée, à travers trois devis au minimum. Le montant maximum du marché est de 40 000€ HT. Les crédits seront inscrits sur le chapitre 011 article 62268.**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Rccyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou*  
*U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00341-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 16 février 2024  
- Comité Syndical - Délibération n° 24.09**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 16 février 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 02 février 2024. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Etaient excusés :***

- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Michel POMMOT	
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Didier GUILLAUME	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Madame Sylvie BEILLARD	
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc Davy	

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Votes POUR : 22  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00342-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

## ***Consultation pour réaliser une étude Faune-Flore Quatre saisons***

### ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.02 du 16 février 2024 portant sur les modifications statutaires du SIVERT ;

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

Monsieur le Président propose et rapporte,

Les travaux d'ampleur de revamping et d'extension décidés ce jour, et comme indiqués dans la délibération précédente, nécessitent d'apporter aux candidats une connaissance précise de son environnement immédiat et des parcelles concernées, afin de pouvoir faire des propositions optimisées.

Afin de faciliter la prise de connaissance du site, d'optimiser la période de procédure et de travaux, le SIVERT souhaite réaliser une étude faune-flore quatre saisons sur les terrains intégrés au futur DCE du renouvellement de la DSP, ainsi que dans l'environnement immédiat.

Les résultats seront fournis au futur délégataire.

Le but de cette expertise faune-flore quatre saisons est d'apporter les informations nécessaires afin de concilier au mieux le projet avec la préservation de la biodiversité et de ses alentours, sur le site de l'UVE Salamandre de Lasse.

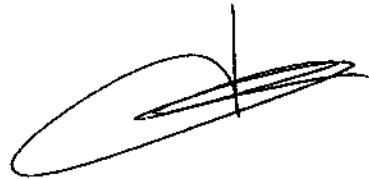
Cette étude consiste à intégrer les enjeux faune/flore de la biodiversité présente sur le site du projet. Elle est conditionnée par la nature des travaux projetés et leurs incidences prévisibles sur l'environnement.

En conclusion, le Comité syndical décide à l'unanimité :

**Article unique** : D'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des procédures nécessaires pour lancer un marché à procédure adaptée, à travers trois devis au minimum. Le montant maximum du marché est de 40 000€HT. Les crédits seront inscrits sur le chapitre 011 article 62268.

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 16 février 2024  
- Comité Syndical - Délibération n° 24.10**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 16 février 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 02 février 2024. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Etaient excusés :***

- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Michel POMMOT	
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Didier GUILLAUME	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Madame Sylvie BEILLARD	
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc Davy	

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Votes POUR : 22  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00343-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

## ***Consultation pour réaliser une étude virtuelle de l'UVE Salamandre***

### ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Anjou,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.02 du 16 février 2024 portant sur les modifications statutaires du SIVERT ;

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

L'Unité de Valorisation Energétique Salamandre est actuellement en fonctionnement et exploitée par la société SAVED filiale de Véolia Environnement.

Le SIVERT doit prochainement lancer une consultation pour le renouvellement de la Délégation de Service Public. Cette consultation prévoit la construction d'une seconde ligne de four en complément du revamping de la ligne existante.

Ces travaux d'ampleur nécessitent d'apporter aux candidats une connaissance précise, non seulement des installations en place, mais aussi de son environnement immédiat, afin de pouvoir y insérer leurs propres équipements et faire des propositions en fonction des installations existantes.

Afin de faciliter la prise de connaissance du site et d'optimiser la qualité des réponses des entreprises le SIVERT souhaite réaliser une visite virtuelle de l'UVE et de son environnement immédiat ainsi qu'une maquette 3D numérique.

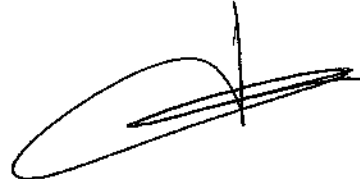
Ces prestations participent également de l'équité des candidats.

En conclusion, le Comité syndical décide à l'unanimité :

**Article unique** : D'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des procédures nécessaires pour lancer un marché à procédure adaptée, à travers trois devis au minimum. Le montant maximum du marché est de 40 000 € HT. Les crédits seront inscrits sur le chapitre 011 article 62268.

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 16 février 2024  
- Comité Syndical - Délibération n° 24.11**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 16 février 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 02 février 2024. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Etaient excusés :***

- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Michel POMMOT	
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Didier GUILLAUME	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Madame Sylvie BEILLARD	
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc Davy	

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Votes POUR : 22  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00344-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

# ***DSP UVE Salamandre – Rapport d’activité de la Saved 2022 dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la Construction et l’Exploitation de l’UVE Salamandre***

## ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d’Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l’arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l’Anjou,

Vu l’arrêté de Monsieur le Préfet d’Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.02 du 16 février 2024 portant sur les modifications statutaires du SIVERT ;

Vu les statuts ;

Vu l’avis du Comité Syndical ;

Vu le rapport d’activité 2022 de SAVED ;

## **Considérant,**

Conformément à l’article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et dans le cadre du contrat de délégation de service entre le SIVERT et SAVED, le délégataire doit établir annuellement un rapport d’activité, présenté au comité syndical.

Ce rapport a fait l’objet d’une présentation en CCSPL le 19 janvier 2024, comme indiqué au Compte-rendu (Annexe 4). Il est mis à la disposition de chacun en annexe 8.

**En conclusion, le comité syndical décide à l’unanimité de prendre Acte de la Présentation du rapport d’activités 2022 transmis par Saved.**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l’Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l’Anjou*  
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 M

Accusé de réception en préfecture  
N°24025710216 DE 24\_00344-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 16 février 2024  
- Comité Syndical - Délibération n° 24.12**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 16 février 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 02 février 2024. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Etaient excusés :***

- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Michel POMMOT	
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Didier GUILLAUME	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Madame Sylvie BEILLARD	
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc Davy	

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Votes POUR : 22  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00345-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

## ***Adhésion à l'Association AMORCE***

### ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.02 du 16 février 2024 portant sur les modifications statutaires du SIVERT ;

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

Monsieur le Président propose et rapporte,

L'association AMORCE regroupe des communes, sociétés d'économie mixte, groupements inter-communaux, départements, ...qui ont une compétence en réseaux de chaleur et/ou en gestion des déchets ménagers.

Cette association a pour objectif de favoriser les échanges d'expériences sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux.

Son rôle est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires, afin d'améliorer les conditions réglementaires et économiques de la gestion des déchets par les collectivités locales, et de promouvoir les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets sous ses diverses formes (matière et énergie).

Quel que soit le mode de gestion et quel que soit le procédé utilisé, un contact permanent entre les collectivités responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de son propre projet.

Le Président du SIVERT se voit confier depuis plusieurs années une vice-présidence de l'association.

La cotisation est calculée sur la base d'une part fixe et d'une base proportionnelle, elle s'élève à 3126 € pour 2024.

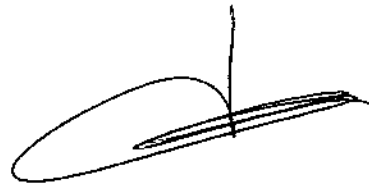
**En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :**

**- Article premier : De renouveler l'adhésion du SIVERT à l'association des collectivités territoriales pour les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets (AMORCE),**

**- Article Second : De payer la cotisation correspondante prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6574 lors du Budget Primitif 2024.**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou*  
*U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00345-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 16 février 2024  
- Comité Syndical - Délibération n° 24.13**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 16 février 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 02 février 2024. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Etaient excusés :***

- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Michel POMMOT	
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Didier GUILLAUME	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Madame Sylvie BEILLARD	
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc Davy	

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Votes POUR : 22  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00346-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

## ***Adhésion à l'Association « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire ».***

### ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.02 du 16 février 2024 portant sur les modifications statutaires du SIVERT ;

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

Depuis 2006, le S.I.V.E.R.T. a décidé d'adhérer à l'association « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire » afin de bénéficier du label qualité au circuit de visite de l'U.V.E. Salamandre.

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour l'année 2024. La cotisation est calculée en fonction du nombre de salariés et elle s'élève pour l'année 2024 à 300€.

**En conclusion, Le comité syndical décide à l'unanimité :**

**- Article premier : D'adhérer à l'association « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire »,**

**- Article Second : De désigner Monsieur le Président du S.I.V.E.R.T. de l'Anjou et Monsieur le Directeur ou leurs représentants pour représenter notre syndicat au sein des diverses instances de l'association, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion ; de payer la cotisation correspondante pour 2024 prélevés sur les crédits inscrits à l'article 6574.**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou*  
*U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490*

NOUVEAU  
049-254902257-20240216-DE 24\_00346-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 16 février 2024**

**- Comité Syndical - Délibération n° 24.14**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 16 février 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 02 février 2024. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Etaient excusés :***

- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Michel POMMOT	
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Didier GUILLAUME	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Madame Sylvie BEILLARD	
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc Davy	

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Votes POUR : 22  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00347-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

## ***Adhésion à la FNCCR***

### ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.02 du 16 février 2024 portant sur les modifications statutaires du SIVERT ;

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association de collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseau :

- Energie : distribution d'électricité, de gaz, de chaleur, maîtrise de la demande d'énergie, énergies renouvelables, éclairage public, stations de charge de véhicules électriques et gaz ...
- Cycle de l'eau : distribution d'eau potable, assainissement des eaux usées, assainissement non collectif, GEMAPI...
- Numérique : communications électroniques à haut et très haut débit, mutualisation informatique et e-administration,
- Déchets : gestion et valorisation des déchets (biométhane...).

Le SIVERT souhaite adhérer à la FNCCR pour la compétence « déchets » et bénéficier de la présence de la FNCCR dans de nombreux organismes techniques nationaux à caractère décisionnel ou consultatif. Cette association possède une expertise législative, juridique et techno-économique pertinente susceptible de nous éclairer au moment du renouvellement de la DSP.

Le montant de l'adhésion pour 2023 s'élevait à 5 100 €.

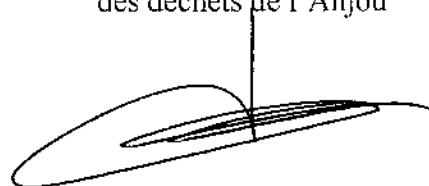
**En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :**

**- Article premier : D'adhérer à l'association « FNCCR »,**

**- Article Second : De désigner Monsieur le Président du S.I.V.E.R.T. de l'Anjou et Monsieur le Directeur ou leurs représentants pour représenter notre syndicat au sein des diverses instances de l'association, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion. De payer la cotisation correspondante pour 2024 prélevés sur les crédits inscrits à l'article 6574.**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00347-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 16 février 2024  
- Comité Syndical - Délibération n° 24.15**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 16 février 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 02 février 2024. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Etaient excusés :***

- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Michel POMMOT	
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Didier GUILLAUME	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Madame Sylvie BEILLARD	
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc Davy	

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Votes POUR : 22  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00348-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

## ***Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents***

### ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.02 du 16 février 2024 portant sur les modifications statutaires du SIVERT ;

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale vient renforcer les obligations des employeurs et les droits de leurs agents, en instituant notamment la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties Prévoyance dans le cadre de contrats collectifs conclus par l'employeur au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

En premier lieu, le niveau des garanties offertes sera différent. Les contrats collectifs de Prévoyance à adhésion obligatoire devront en effet prévoir un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90% de la rémunération annuelle nette (TBI, NBI, RI).

En second lieu, c'est la participation des employeurs publics territoriaux qui change, avec une prise en charge, au minimum à hauteur de 50% des cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire prévu par l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

L'enjeu financier n'est donc plus du tout le même pour les collectivités territoriales avec un élargissement de la base des bénéficiaires d'une part, et de la participation unitaire d'autre part.

Il est également à noter que le caractère obligatoire de l'adhésion impactera également le régime d'assujettissement social et fiscal de la participation versée par l'employeur et des prestations versées par les assureurs.

En troisième lieu, l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 et l'accord collectif national du 11 juillet 2023 renforcent également les obligations des employeurs publics territoriaux en matière de dialogue social, en instituant la mise en œuvre d'un comité paritaire de pilotage et de suivi pour chaque accord collectif conclu.

Les employeurs publics territoriaux doivent donc, à plus ou moins brève échéance, engager d'une part des négociations avec les organisations syndicales et, d'autre part, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour sélectionner les ou les organismes assureurs qui couvriront les garanties de prévoyance dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire.

Les dispositions de cet accord collectif national doivent faire l'objet dans les mois à venir de transpositions législatives et réglementaires.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des Centres de Gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Les enjeux sont multiples : santé au travail, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de placer cette question au cœur du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation et de construire ensemble un cadre de mise en œuvre collectif et sécurisé.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, après une analyse approfondie menée depuis le mois de juillet 2023, le Centre de gestion du Maine-et-Loire a décidé, avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, d'engager un marché régional afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de la région une offre performante et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, puis en santé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Dans cette perspective, le Centre de gestion du Maine-et-Loire et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire se sont engagés dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de leur ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérents à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le Centre de gestion du Maine-et-Loire et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire piloteront l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire régionale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Enfin, le Centre de gestion du Maine-et-Loire et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire sont parmi les tous premiers centres de gestion à initier cette démarche, ce qui constitue un gage de compétitivité pour les collectivités territoriales et établissements publics qui adhéreront à la consultation.

Le Président informe les membres de l'assemblée que le conseil d'administration du Centre de gestion du Maine-et-Loire, délibérera pour permettre la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire en vue de lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Président précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion du Maine-et-Loire afin de mener la mise en concurrence.

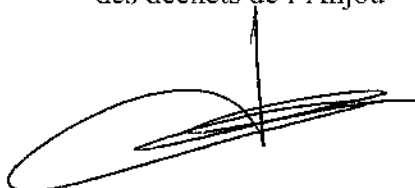
**En conclusion, le Comité syndical décide à l'unanimité :**

**Art.premier : De donner mandat au Centre de gestion du Maine-et-Loire, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;**

**Art. deuxième : De donner mandat au Centre de gestion du Maine-et-Loire pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 16 février 2024  
- Comité Syndical - Délibération n° 24.16**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 16 février 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 02 février 2024. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Etaient excusés :***

- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Michel POMMOT	
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Didier GUILLAUME	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Madame Sylvie BEILLARD	
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc Davy	

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Votes POUR : 22  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20240216-DE\_24\_00349-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

## *Informations et Questions Diverses*

### *Le Comité Syndical,*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.02 du 16 février 2024 portant sur les modifications statutaires du SIVERT ;

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

### **Monsieur le Président souhaite partager les informations suivantes :**

Afin de tenir informés les membres du Comité syndical, de l'action du SIVERT, et de l'avancement des projets, le Président apporte des informations sur les sujets suivants :

- **Présentation du Bilan 2005-2023**
- **Présentation du SOURCING : 15 février – 13 juin 2024**
- **Information sur la Déclaration d'Intention**
- **Planning de la Concertation du 13 mai au 13 juin 2024**
- **Décision du Président du 26/01/2024**

**Le comité syndical prend acte des informations portées à sa connaissance**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou*  
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

N° de Visa de Télétransmission : 20/02/2024  
049-254902257-20240216-DE-24\_00349-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024